



# Conseil économique et social

Distr. générale  
20 décembre 2017  
Français  
Original : anglais

## Commission de statistique

### Quarante-neuvième session

6-9 mars 2018

Point 3 k) de l'ordre du jour provisoire\*

Questions soumises à la Commission pour examen

et décision : statistiques des changements climatiques

## Statistiques des changements climatiques

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Conformément à la décision 2017/228 du Conseil économique et social et à la pratique établie, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, agissant en sa qualité de secrétariat de la Commission de statistique, a établi le présent rapport en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle y fait le point sur les travaux menés par la Division dans le domaine des statistiques des changements climatiques comme suite aux demandes formulées par la Commission de statistique dans sa décision 47/112, adoptée par cette dernière à sa quarante-septième session, notamment en ce qui concerne la mise au point d'un ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques. On y trouve également une liste des activités que la Division a prévu de mettre en place par la suite. Celle-ci y fait aussi état des progrès accomplis par la CEE en ce qui concerne les statistiques et indicateurs des changements climatiques et y présente les travaux et projets que mène le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sur les liens entre adoption de politiques et statistiques. À cet égard, on trouvera dans le rapport des pistes sur les moyens de renforcer les relations entre ces institutions et de faire participer davantage la communauté statistique à cette entreprise. La Commission de statistique est invitée à faire part de ses observations sur les questions qui lui sont soumises pour examen à la section VI du rapport.

\* E/CN.3/2018/1.



## I. Introduction

1. À sa quarante-septième session, tenue du 8 au 11 mars 2016, la Commission de statistique a adopté la décision 47/112 (voir E/2016/24), dans laquelle elle :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2016/15), dans lequel était résumés les travaux réalisés dans le domaine des statistiques relatives aux changements climatiques ;

b) A exhorté les pays à développer et à consolider les statistiques de l'environnement, qui sont nécessaires au suivi des principaux aspects des changements climatiques ;

c) A prié la communauté statistique internationale d'intensifier ses efforts de renforcement des capacités en matière de statistiques des changements climatiques aux niveaux régional, sous-régional et national, conformément à l'Accord de Paris, adopté par les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2015, et au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

d) A recommandé aux pays de s'appuyer sur le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement de 2013 pour établir des statistiques et des indicateurs des changements climatiques, en tenant compte des liens qui unissaient étroitement les statistiques de l'environnement et les statistiques des changements climatiques ;

e) A rappelé le lien entre l'atténuation des changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe et a demandé qu'il soit tenu compte du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) dans l'établissement des statistiques et des indicateurs des changements climatiques ;

f) A invité les systèmes statistiques nationaux à investir des ressources suffisantes dans l'établissement de statistiques des changements climatiques, particulièrement de statistiques de base sur l'environnement, l'énergie, l'agriculture et l'industrie, et de comptes environnementaux et économiques relatifs à l'interface entre climat et économie et aux comptes des flux physiques concernant les émissions de gaz à effet de serre ;

g) A prié instamment les donateurs de mobiliser des ressources supplémentaires au profit du renforcement des capacités des pays en développement dans le domaine des statistiques de l'environnement et des changements climatiques ;

h) A félicité l'Équipe spéciale des statistiques liées aux changements climatiques de la CEE des travaux qu'elle avait menés, notamment pour élaborer un ensemble d'indicateurs et de statistiques relatifs aux changements climatiques, et a prié la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat d'examiner cet ensemble et de s'en inspirer pour mettre au point un ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques applicables aux pays à différents stades de développement ;

i) A demandé que son programme pluriannuel soit modifié pour prévoir un examen plus fréquent de la question des statistiques des changements climatiques et a prié la Division de statistique d'établir un plan de travail et de le lui présenter à sa quarante-huitième session.

## II. Historique

2. Dans le rapport susmentionné qu'il a présenté à la Commission en 2016 (E/CN.3/2016/15), le Secrétaire général a fait un court exposé des principales préoccupations résultant des changements climatiques. Il y a également décrit les travaux entrepris par la Commission en 2008 et 2009 (sect. II) ; présenté de manière détaillée l'offre et la demande de statistiques relatives aux changements climatiques (sect. III) ; proposé un aperçu des travaux de la Division de statistique en matière de statistiques des changements climatiques, notamment dans les domaines des statistiques environnementales (par exemple, s'agissant du lien entre les statistiques des changements climatiques et le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement), des statistiques géospatiales (comme la façon dont les informations géospatiales peuvent être utiles à l'évaluation et au suivi des changements climatiques) et de la comptabilité environnementale et économique (y compris la façon dont les travaux du Comité d'experts de la comptabilité économique et environnementale s'articulent avec les statistiques des changements climatiques) (sect. IV).

3. Dans le présent rapport, on trouvera un aperçu des travaux menés par la Division de statistique et la CEE en matière de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques depuis 2016. Compte tenu de l'adoption, en décembre 2015, de l'Accord de Paris, il a également été jugé important d'inviter le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à participer à l'élaboration du rapport en faisant part de son point de vue sur les orientations à suivre et les besoins en matière d'information. Plusieurs autres organisations internationales et régionales ont entamé d'importants travaux dans le domaine des statistiques relatives aux changements climatiques : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a créé une base de données sur les émissions dans FAOSTAT et ajouté l'intensité des émissions et les variations de température aux domaines de l'outil ; la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) s'est intéressée, dans sa publication spéciale *Compendium of Environment Statistics in the Arab Region 2017* (Recueil des statistiques de l'environnement dans la région arabe de 2017), aux statistiques relatives aux changements climatiques dans la région arabe et a notamment proposé un ensemble d'indicateurs. Compte tenu du nombre d'institutions œuvrant dans ce domaine et du besoin croissant d'échanger et de coordonner les informations en la matière, la Division prévoit de dresser un inventaire des travaux consacrés aux statistiques des changements climatiques par les organisations partenaires.

## III. Travaux actuels de la Division de statistique sur les statistiques des changements climatiques

4. Conformément au mandat que lui avait confié la Commission de statistique dans sa décision 47/112, la Division de statistique a commencé à examiner l'ensemble de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques de la CEE et à s'en inspirer pour élaborer un ensemble mondial. La Conférence des statisticiens européens a approuvé l'ensemble de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques de la CEE comme liste préliminaire lors de sa session plénière en juin 2017. Sachant que cela reste une liste préliminaire et qu'elle doit donc être affinée (voir sect. V ci-après), la Division s'emploie actuellement, en tant que membre actif de l'équipe spéciale de la CEE chargée de mettre au point d'un ensemble de statistiques et d'indicateurs des changements climatiques, à : a) mettre à l'essai, en collaboration avec les pays, l'ensemble d'indicateurs de la CEE afin d'évaluer son applicabilité aux pays en développement, notamment en ce qui concerne des points importants tels que

l'adaptation et la vulnérabilité ; b) examiner l'ensemble d'indicateurs dans divers cadres, notamment lors des réunions du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement ([https://unstats.un.org/unsd/envstats/fdes/fdes\\_eges.cshtml](https://unstats.un.org/unsd/envstats/fdes/fdes_eges.cshtml)) et d'ateliers de renforcement des capacités aux niveaux régional et national. Les travaux de la Division et de la CEE se poursuivent en parallèle dans ce domaine et se complètent mutuellement, ce qui constitue un avantage étant donné la complexité de la tâche. En outre, le perfectionnement de la série d'indicateurs de la CEE sera extrêmement utile aux activités menées par la Division en vue d'élaborer l'ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques.

5. Afin de faire le lien entre statistiques et élaboration de politiques, la Division collabore avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans ce domaine et a ainsi répondu à l'appel à contributions public lancé dans le cadre du programme de travail relatif à l'Accord de Paris et à l'appel lancé pour obtenir des informations au sujet des indicateurs de l'adaptation et de la résilience. D'autres entreprises similaires seront menées et des domaines de collaboration supplémentaires seront envisagés.

6. L'étude pilote de la Division sur les statistiques et indicateurs relatifs aux changements climatiques repose sur l'ensemble d'indicateurs de la CEE et s'articule autour des mêmes grands domaines (causes des changements climatiques, émissions, effets, atténuation et adaptation). Jusqu'ici, les observations formulées par les pays ont mis en évidence des problèmes liés : à la ventilation des données ; aux méthodes ; à un déficit de capacités techniques et de ressources humaines ; aux ressources limitées et au manque de temps ; à l'absence de principes directeurs ; au fait qu'il n'existe pas de groupe de travail interinstitutionnel chargé des statistiques relatives aux changements climatiques ; au fait que plusieurs indicateurs ne sont pas applicables, pas disponibles ou sont trop complexes pour les pays en développement ; à la nécessité d'adapter les indicateurs et d'ajouter de nouveaux sous-domaines ou indicateurs qui soient pertinents pour les pays en développement. L'étude pilote se poursuit, mais elle a déjà permis de déterminer qu'il fallait mettre au point, entre autres : a) de nouveaux indicateurs, ou des indicateurs supplémentaires, propres à donner la mesure de la situation dans les pays en développement ; b) une méthode permettant de dégager ou de modifier des indicateurs en s'inspirant aussi bien des initiatives mondiales (par exemple, intégrer des indicateurs issus des plans d'adaptation et d'atténuation soumis au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) et que des politiques, priorités et dispositifs régionaux et nationaux ; c) des directives en vue de mener une consultation systématique et approfondie avec toutes les parties prenantes au niveau national.

7. Pour avancer dans cette direction et mettre au point un ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs des changements climatiques, la Division de statistique mène, de concert avec d'autres institutions, les activités présentées ci-dessous. Il convient de noter que toutes ces activités ainsi que d'autres initiatives connexes seront détaillées dans un programme de travail, qui sera établi avec l'appui du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement et présenté à la Commission de statistique à une prochaine session. Ce programme de travail sera pleinement aligné sur les initiatives en cours, notamment celles visant à perfectionner l'ensemble de statistiques et d'indicateurs des changements climatiques de la CEE et à déterminer les besoins en matière de données en vue de l'application de l'Accord de Paris, qui devraient être achevées d'ici décembre 2018 :

a) Analyse des résultats de l'étude pilote et transmission des observations à ce sujet au secrétariat de la CEE, qui poursuit le perfectionnement de son ensemble d'indicateurs ;

b) Examen de la liste actuelle d'indicateurs de la CEE en vue de les modifier en fonction des conclusions de l'enquête pilote et des commentaires du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement, avant la consultation mondiale sur les statistiques et indicateurs des changements climatiques prévue pour l'exercice biennal 2018-2019 ;

c) Établissement d'un tableau comparatif des objectifs de développement durable relatifs aux changements climatiques et de l'ensemble de statistiques de base de l'environnement présenté dans le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement ;

d) Mise au point de fiches méthodologiques relatives aux statistiques des changements climatiques dans le cadre de l'élaboration du manuel consacré à l'ensemble de statistiques de base de l'environnement, en s'inspirant du chapitre 5 du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement, qui présente une analyse transversale des changements climatiques ;

e) Élargissement du mandat du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement afin que celui-ci examine plus d'aspects des statistiques et indicateurs des changements climatiques, compte tenu du lien étroit entre statistiques des changements climatiques et statistiques de l'environnement ;

f) Réflexion sur les moyens de raffermir les liens entre les producteurs de données relatives aux climats et les utilisateurs et de mobiliser davantage la communauté statistique ;

g) Collaboration avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques afin de répondre à ses besoins en matière de données, notamment s'agissant du projet du Comité de l'adaptation consistant à mettre au point des indicateurs dans ce domaine ;

h) Communication avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat en ce qui concerne la mise au point de l'ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques et le perfectionnement des Lignes directrices 2006 pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre ;

i) Lancement de projets pilotes et d'études de cas sur les statistiques des changements climatiques dans divers pays de par le monde ;

j) Organisation de manifestations parallèles dans le domaine des statistiques des changements climatiques en marge des sessions de la Commission de statistique ;

k) Plus large diffusion des statistiques et indicateurs des changements climatiques sur le site Web de la Division de statistique ;

l) Établissement d'un inventaire des travaux connexes menés par les organisations partenaires dans le domaine des statistiques des changements climatiques.

## **IV. Données relatives au climat : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Protocole de Kyoto et Accord de Paris**

### **Communication d'informations**

8. Conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques<sup>1</sup>, les États parties à la Convention transmettent une grande quantité d'informations sur la mise en œuvre au niveau national. Les exigences spécifiques en la matière sont différentes pour les pays développés et les pays en développement, et selon qu'elles concernent les activités d'atténuation, d'adaptation ou d'appui. Les principales sources d'information sont les suivantes :

- a) Communications nationales (toutes les parties) ;
- b) Inventaires nationaux des émissions de gaz à effet de serre (toutes les parties, sous divers formats) ;
- c) Rapports biennaux (pays développés) et rapports biennaux actualisés (pays en développement) ;
- d) Plans nationaux d'adaptation (pays en développement) ;
- e) Programmes nationaux d'adaptation aux changements climatiques (pays les moins avancés uniquement).

9. Depuis l'adoption de l'Accord de Paris, la soumission des contributions déterminées au niveau national est devenue une nouvelle forme de communication centrale pour toutes les parties. Un cadre de transparence des mesures et de l'appui a ainsi été créé et porte sur la présentation et l'examen des informations relatives à la mise en œuvre de l'Accord, notamment sur les mesures d'atténuation, d'adaptation et d'appui.

### **Informations et données disponibles**

10. Les informations transmises par les parties à la Convention contiennent des quantités considérables de données sur tous les aspects des mesures prises au niveau national pour faire face aux changements climatiques, principalement dans les domaines de l'atténuation, de la vulnérabilité et de l'adaptation, de l'appui financier et technique connexe ainsi que de la recherche et de l'observation des changements climatique. Presque toutes les informations communiquées par les parties sont rendues publiques sur le site Web du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, y compris les données brutes (telles que fournies par les parties) et les données traitées (compilations d'informations et de données, rapports ou encore bases de données en ligne). Par exemple, les communications nationales originales et les données brutes issues des inventaires des gaz à effet de serre sont publiées sur le site Web (voir [http://unfccc.int/national\\_reports/items/1408.php](http://unfccc.int/national_reports/items/1408.php)), tandis que les données traitées relatives aux gaz à effet de serre sont disponibles sous la forme d'une base de données (à l'adresse [http://unfccc.int/ghg\\_data/items/3800.php](http://unfccc.int/ghg_data/items/3800.php)) ; les données relatives à

---

<sup>1</sup> Les obligations en matière de communication d'informations relatives à la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sont exposées à l'article 12 de la Convention et les exigences spécifiques à ce sujet sont présentées en détail dans nombre de décisions prises par les parties à la Convention sur la nature, la fréquence et le format des informations devant être transmises. Pour ce qui est des États parties au Protocole de Kyoto, les obligations en matière de communication d'informations sont présentées à l'article 7 du Protocole.

la mise en place de mécanismes de marché au titre du Protocole de Kyoto<sup>2</sup> sont également disponibles sur le site ([http://unfccc.int/kyoto\\_protocol/mechanisms/items/1673.php](http://unfccc.int/kyoto_protocol/mechanisms/items/1673.php)). En ce qui concerne l'Accord de Paris, les contributions déterminées au niveau national sont disponibles sur le site de la Convention sur le climat (voir <http://www4.unfccc.int/ndcregistry/Pages/Home.aspx>), sur lequel on trouve également des informations et données relatives à l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation (voir <http://www4.unfccc.int/nap/Pages/Home.aspx>).

## Besoins en matière de données

11. Les parties doivent communiquer une grande quantité d'informations, pour la plupart complexes ; elles ont pour cela besoin de données fiables (notamment celles émanant des systèmes statistiques nationaux) et doivent déployer d'importants efforts pour les organiser et les analyser, ce qui nécessite des compétences spécialisées et des ressources. Il est indispensable, pour que les informations transmises soient crédibles, que les statistiques nationales disponibles soient d'une grande qualité et que les dispositifs nationaux participant à la présentation des informations demandées soient disponibles et viables.

12. Au titre de la cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, un certain nombre de programmes de formation ont été créés, notamment pour les pays en développement. Ces programmes aident les experts nationaux à préparer les informations demandées<sup>3</sup> ou à acquérir les compétences nécessaires à l'examen et l'analyse des informations transmises<sup>4</sup>, ce qui s'inscrit dans le cadre global de mesure, de notification et de vérification créé par la Convention. Ces aides à la formation sont toutefois limitées et ne peuvent remplacer un système national de collecte de données bien établi et des capacités suffisantes d'interprétation et de traitement de ces données. Cela est particulièrement vrai pour les données relatives au secteur de l'énergie, qui est généralement le premier émetteur de gaz à effet de serre<sup>5</sup>, mais également pour d'autres secteurs de l'activité économique tels que l'agriculture et la foresterie. La robustesse des systèmes statistiques nationaux est un élément clé pour déterminer la quantité et la qualité des informations demandées au titre de la Convention sur le climat. Il importe également de bien comprendre les liens entre statistiques nationales et données relatives au climat. À cet égard, les récents travaux de la Division de statistique<sup>6</sup> et de la CEE<sup>7</sup> sont particulièrement précieux et devraient être non seulement poursuivis, mais également approfondis, notamment les travaux sur les liens entre les données relatives au climat et les objectifs de développement durable. Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les

<sup>2</sup> Les dispositifs créés au titre du Protocole de Kyoto sont les suivants : le mécanisme pour un développement propre ; la mise en œuvre conjointe ; l'échange de droits d'émission.

<sup>3</sup> Voir, par exemple, les outils et supports de formation visant à faciliter la communication d'informations par les pays en développement, à l'adresse suivante : [http://unfccc.int/national\\_reports/non-annex\\_i\\_natcom/training\\_material/methodological\\_documents/items/7914.php](http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/training_material/methodological_documents/items/7914.php).

<sup>4</sup> Voir, notamment, les programmes de formation en matière d'examen des informations communiquées par les pays développés (parties visées à l'annexe I), disponibles à l'adresse suivante : [http://unfccc.int/national\\_reports/expert\\_training/training\\_programmes\\_for\\_experts/items/2763.php](http://unfccc.int/national_reports/expert_training/training_programmes_for_experts/items/2763.php).

<sup>5</sup> En ce qui concerne le secteur de l'énergie, les données d'activité, relatives par exemple aux flux physiques de différentes sources d'énergie et aux coefficients d'émission y relatifs, sont spécifiquement requises.

<sup>6</sup> Voir par exemple E/CN.3/2016/15.

<sup>7</sup> Par exemple, les *Recommandations sur les statistiques relatives aux changements climatiques* publiées par la CEE, qui sont disponibles, ainsi que d'autres informations à ce sujet, à l'adresse suivante : [http://www.unece.org/publications/ces\\_climatechange.html](http://www.unece.org/publications/ces_climatechange.html).

changements climatiques participe à cette entreprise et, conscient qu'il importe de disposer rapidement de statistiques fiables sur les changements climatiques, continue d'appuyer ces efforts.

13. La mise en œuvre de l'Accord de Paris entraînera une hausse de la demande de données relatives au climat. Bien que les données nécessaires n'aient pas encore été précisément définies, les négociations à ce sujet<sup>8</sup> suivent leur cours et devraient s'achever d'ici décembre 2018 et il est certain que, pour mettre en place le cadre de transparence des mesures et de l'appui (article 13 de l'Accord de Paris) et réaliser le bilan mondial (article 14), les pays devront disposer de quantités plus importantes de données et d'au moins un certain nombre de données nouvelles par rapport aux exigences actuelles de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Pour ce qui est des données déjà requises, le champ, la couverture et la fréquence de collecte devront peut-être être modifiés.

14. L'accent mis sur le renforcement des mesures d'atténuation (articles 4, 5 et 6 de l'Accord de Paris) et d'adaptation (articles 7 et 8) ainsi que sur l'appui financier et technique en faveur des initiatives nationales liées au climat (articles 9 et 10) influencera les futurs besoins en données. Par exemple, afin d'établir des contributions déterminées au niveau national et de s'y tenir, les pays auront besoin de données spécifiques, notamment ayant trait aux capacités de prévision des émissions ou au calcul du coût de méthodes d'approvisionnement en énergie et d'utilisation de l'énergie nouvelles ou différentes. Ces données étant nécessaires pour faciliter l'action mondiale face aux changements climatiques, toutes les activités connexes visant à faire en sorte que les mesures prises reposent sur des données scientifiques solides et des informations fiables et à jour doivent bénéficier d'un large soutien, y compris de la part des organismes de Nations Unies. Ces informations seront également utiles à la mise en œuvre efficace du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable, surtout au vu de la nécessité d'utiliser les données de manière plus efficiente, d'éviter la charge de travail inutile liée à l'établissement de rapports non pertinents et de limiter les doublons à cet égard.

## **V. Travaux en cours dans les domaines des statistiques liées aux changements climatiques et à la mesure des phénomènes extrêmes et des catastrophes dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe**

### **Travaux en matière de statistiques relatives aux changements climatiques menés dans la région de la Commission économique pour l'Europe**

15. En 2017, à sa quarante-huitième session, la Commission de statistique a examiné les derniers résultats des travaux méthodologiques entrepris dans la région de la Commission économique pour l'Europe et noté que les normes et directives élaborées par la Conférence des statisticiens européens, notamment celles présentées dans la publication consacrée aux statistiques relatives aux changements climatiques<sup>9</sup>, pouvaient être applicables et utiles au monde entier. La Commission a salué les travaux menés dans la région de la CEE, notamment sur des questions nouvelles

<sup>8</sup> Voir, par exemple, les informations sur les travaux du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris à ce sujet, disponibles à l'adresse suivante : <http://unfccc.int/bodies/apa/body/9399.php>.

<sup>9</sup> Recommandations sur les statistiques relatives aux changements climatiques, Conférence des statisticiens européens (voir [www.unecce.org/stats/publications/ces\\_climatechange.html](http://www.unecce.org/stats/publications/ces_climatechange.html)).



dans le domaine de la statistique telles que la mesure des phénomènes extrêmes et des catastrophes. On trouvera dans la présente section une description des progrès accomplis dans la région de la CEE depuis le dernier rapport établi par la Commission en 2017 (E/CN.3/2017/6).

16. La CEE s'attache actuellement à appliquer les recommandations formulées dans le rapport susmentionné<sup>9</sup> et, à cet égard, elle tient régulièrement, en collaboration avec un groupe directeur de la CEE présidé par la Norvège, des réunions d'experts à l'intention des producteurs et des utilisateurs de statistiques relatives aux changements climatiques. La dernière en date, accueillie par la FAO, s'est déroulée du 3 au 5 octobre 2017 à Rome. Ces travaux sont menés en étroite collaboration avec la Direction générale de l'action pour le climat de la Commission européenne, l'Agence européenne pour l'environnement, Eurostat, la FAO, l'Agence internationale de l'énergie, la Division de statistique et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Au niveau national, ils passent par une coopération active entre les organismes nationaux de statistique, les agences de l'environnement, les organismes chargés de dresser l'inventaire des gaz à effet de serre et les agents nationaux chargés de la liaison avec la Convention sur le climat et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Plusieurs résultats<sup>10</sup> sont susceptibles de présenter un intérêt au niveau mondial :

a) En juin 2017, la Conférence des statisticiens européens a validé le rapport final de l'équipe spéciale chargée de définir un ensemble de statistiques clés des changements climatiques reposant sur le Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE), le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement et d'autres cadres statistiques<sup>11</sup>. Cet ensemble contient des indicateurs relatifs aux causes des changements climatiques, aux émissions, aux conséquences, à l'atténuation et à l'adaptation face aux changements climatiques, et est aligné sur les objectifs de développement durable et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. La Conférence a élargi le mandat de l'équipe spéciale afin qu'elle perfectionne cet ensemble initial d'indicateurs ;

b) Le groupe directeur de la CEE a mis au point un modèle pour l'élaboration de feuilles de route nationales relatives au développement de statistiques officielles aux fins de l'étude des changements climatiques. Un certain nombre de pays établissent actuellement des plans d'action sur la base de ce modèle ;

c) La CEE a mené une étude sur les avancées réalisées par les pays dans le développement de statistiques sur les changements climatiques et sur les problèmes qu'ils rencontrent, qui servira de point de départ pour les activités de renforcement des capacités ;

d) L'analyse des déficits de capacités a montré que les organismes de statistique devaient être mieux orientés quant au type de données nécessaires à l'établissement des inventaires des gaz à effet de serre ; une note d'orientation à leur intention est en cours d'élaboration ;

e) La CEE a mis en ligne un wiki<sup>12</sup> sur les pratiques optimales en matière de statistiques des changements climatiques.

<sup>10</sup> Voir également : [www.unece.org/stats/climate.html](http://www.unece.org/stats/climate.html).

<sup>11</sup> Voir [https://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/2016/mtg/19-Report\\_on\\_climate\\_indicators\\_final.pdf](https://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/2016/mtg/19-Report_on_climate_indicators_final.pdf).

<sup>12</sup> <https://statswiki.unece.org/display/GPCCS>.

17. Les travaux de perfectionnement de l'ensemble préliminaire d'indicateurs clés des changements climatiques se poursuivent. Dix-sept pays (dont certains n'appartiennent pas à la région de la CEE) testent actuellement l'ensemble d'indicateurs pour ce qui est de compiler des données, en vue de déterminer l'applicabilité des indicateurs et les sources de données disponibles, et de recenser les méthodes utilisées au niveau national pour cette compilation. Les pays communiquent également des informations au sujet des principales difficultés rencontrées pour chaque indicateur et suggèrent des façons de perfectionner les méthodes de calcul. La CEE a établi un document de base dans lequel elle présente des informations plus détaillées sur les résultats des tests menés dans certains pays sur l'ensemble préliminaire d'indicateurs clés en matière de changements climatiques.

18. L'équipe spéciale de la CEE (dirigée par l'Italie) perfectionnera les indicateurs en s'appuyant sur les leçons tirées des tests, déterminera les méthodes à suivre et les sources de données à utiliser et mettra au point des directives relatives à la compilation des indicateurs. Elle élaborera en outre un ensemble d'indicateurs opérationnels et contextuels qui viendront compléter les indicateurs principaux. Comme expliqué précédemment, les travaux de l'équipe spéciale contribueront grandement à ceux menés par la Division de statistique en vue d'élaborer un l'ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs des changements climatiques.

### **Travaux menés dans la région de la CEE sur la mesure des phénomènes extrêmes et des catastrophes**

19. La mesure des phénomènes extrêmes et des catastrophes est liée à l'étude des changements climatiques. En février 2015, la Conférence des statisticiens européens a entrepris une enquête en vue de clarifier la façon dont les statistiques officielles pouvaient contribuer aux activités liées aux phénomènes extrêmes et aux catastrophes. En effet, les statistiques officielles fournissent des quantités considérables de données utiles, notamment sur la population, les transports et les infrastructures, qui pourraient faciliter la gestion des catastrophes et la réduction des risques, mais ne sont pas pleinement exploitées à l'heure actuelle.

20. Sous la présidence de l'Italie, l'équipe spéciale s'est attachée à préciser le rôle des statistiques officielles dans la production de données pour la gestion des catastrophes et la réduction des risques et à déterminer des moyens concrets pour les organismes nationaux de statistique de concourir aux travaux menés dans ce domaine, en coordination avec les institutions nationales compétentes. L'équipe spéciale prévoit d'achever ses travaux d'ici la fin de l'année 2018.

### **Convergence des initiatives mondiales visant à améliorer les statistiques en matière de catastrophes**

21. La CEE continue de collaborer étroitement avec le Groupe d'experts de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Elle participe aux travaux menés par le Groupe d'experts de la CESAP pour élaborer un cadre relatif aux statistiques en matière de catastrophes d'ici mars 2018.

22. La CEE, la CESAP et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, en collaboration avec le Groupe sur l'observation de la Terre, ont lancé une étude de cas dans huit pays (Afrique du Sud, Arménie, Émirats arabes unis,

Italie, Jamaïque, Mexique, Nouvelle-Zélande et Turquie) sur le rôle des organismes nationaux de statistique et l'utilisation des statistiques officielles dans la gestion des risques de catastrophe. Lors de la réunion du forum d'experts de la CEE sur les statistiques des changements climatiques en octobre 2017, l'Arménie, l'Italie, le Mexique et la Turquie ont fait part de leurs pratiques optimales dans ce domaine<sup>13</sup>.

23. La CEE contribue également aux travaux techniques entrepris par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes afin de rendre opérationnel le suivi du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et des objectifs de développement durable, notamment s'agissant d'élaborer des directives techniques pour tester et mettre en application les indicateurs du Cadre de Sendai. Ces travaux s'appuient sur la résolution 71/276 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci avait fait siennes les recommandations du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé des indicateurs et de la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe.

24. Comme suite aux recommandations du groupe de travail intergouvernemental et aux débats tenus lors du Forum mondial des Nations Unies sur les données de 2017, qui a eu lieu au Cap (Afrique du Sud) en janvier 2017, il a été proposé de créer un partenariat mondial sur les statistiques en matière de catastrophes. La CEE, la CESAP et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes s'emploient à établir ce partenariat, dont le secrétariat est assuré par le Bureau.

## VI. Questions soumises pour examen

25. La Commission de statistique est invitée à :

a) Appuyer les travaux menés par la Division de statistique pour mettre au point un ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques en faisant fond efficacement et selon que de besoin sur l'ensemble des autres activités menées dans ce domaine ;

b) Examiner la liste, présentée par la Division de statistique, des activités que celle-ci entend mener pour mettre au point l'ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs des changements climatiques et qui seront intégrées au programme de travail qui lui sera soumis à une prochaine session ;

c) Approuver l'élargissement du mandat du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement afin que celui-ci examine d'autres aspects des statistiques et indicateurs des changements climatiques et participe à l'élaboration du programme de travail susmentionné ;

d) Inciter les États Membres à participer à l'étude pilote sur les statistiques et indicateurs relatifs aux changements climatiques menée par la Division de statistique ainsi qu'à la consultation mondiale qui doit être menée sur le sujet ;

e) Faire part de son avis sur la façon dont la communauté statistique peut collaborer davantage avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques afin d'aider à répondre aux besoins en matière d'information et de contribuer aux activités de renforcement des capacités statistiques menées par celui-ci ;

f) Soutenir les travaux de l'équipe spéciale de la CEE chargée d'élaborer un ensemble d'indicateurs principaux sur les changements

<sup>13</sup> Toutes les présentations sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/index.php?id=43954>.

climatiques, et inviter les États à mettre à l'essai l'ensemble préliminaire d'indicateurs principaux mis au point par l'équipe spéciale et à établir des feuilles de routes en vue du développement des statistiques des changements climatiques.

---